

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 janvier 2025**  
~~~~~

**MARCHÉ POUR LA FOURNITURE
DE VÉHICULES THERMIQUES LÉGERS, UTILITAIRE ET DE TOURISME
AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 janvier 2025 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 16 janvier 2025.

Étaient présents ou
représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Pascal THEVENIAUD suppléant de M. Gregory BRO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Jean-Claude CROS à M. David CABLAT, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Robert SIEGEL à Mme Véronique NEIL, Mme Chantal DUMAS à Mme Roxane MARC, M. Jean-Marc ISURE à Mme Florence QUINONERO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ à M. Olivier SERVEL, M. Marcel CHRISTOL à M. Philippe LASSALVY, M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Valérie BOUYSSOU à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN à Mme Monique GIBERT.

Excusés

M. José MARTINEZ.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Daniel JAUDON	Présents : 35	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU les articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 à R. 2161-5, L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique régissant la passation en procédure formalisée d'accords-cadres à bons de commande ;

VU le Code général des collectivités territoriales en particulier son article L1414-2 ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16/12/2024 ;

CONSIDERANT le besoin de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de renouveler régulièrement son parc de véhicules légers et utilitaires,

CONSIDERANT que le 24/10/2024, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a procédé au lancement d'un marché relatif à la fourniture de véhicules thermiques légers, utilitaires et de tourisme,

CONSIDERANT qu'en égard au montant prévisionnel de ces acquisitions, la procédure de passation retenue a été celle d'un appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre à bons de commande, pour la durée de 1 an renouvelable 3 fois sur une durée de 1 an (soit 4 ans maximum au total),

CONSIDERANT que les prestations sont réparties en 9 lots ci-dessous désignés, qui feront chacun l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique et dont les quantités maximales pour toute la durée du contrat sont définies comme en annexe de la présente délibération,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure et considérant que les lots 1 à 6 sont infructueux en raison d'absence d'offres, la CAO du 16/12/2024 a décidé d'attribuer à la société MECALOUR GIE :

- le lot 7 relatif à la fourniture d'un véhicule utilitaire type fourgon moyen,
- le lot 8 relatif à la fourniture d'un véhicule utilitaire type grand fourgon,
- le lot 9 relatif à la fourniture d'un véhicule utilitaire type benne,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public de fourniture de véhicules thermiques légers, utilitaires et de tourisme avec la société MECALOUR GIE :
- lot 7 pour un montant unitaire de 29 836,00 € HT (véhicule toutes options)
- lot 8 pour un montant unitaire de 35 756,00 € HT (véhicule toutes options)
- lot 9 pour un montant unitaire de 37 432,00 € HT (véhicule toutes options)
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce marché.

Transmission au Représentant de l'État N° 3716
Publication le 28/01/2025
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 28/01/2025
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20250127-20230-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

MARCHE POUR LA FOURNITURE DE VEHICULES THERMIQUES LEGERS, UTILITAIRE ET DE
TOURISME

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE

RÉPARTITION DES PRESTATIONS		
Lot(s)	Désignation	Quantité
01	Véhicule léger type mini-citadine (catégorie A)	6
02	Véhicule léger type petite voiture (catégorie B)	6
03	Véhicule léger type Ludospace	4
04	Véhicule SUV	4
05	Véhicule Pick-Up	4
06	Véhicule utilitaire type fourgonnette	4
07	Véhicule utilitaire type fourgon moyen	4
08	Véhicule utilitaire type grand fourgon	4
09	Véhicule utilitaire type benne	4